

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le six octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémy, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : LEGRAND Céline.

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : LECLERC Laure.

\*\*\*\*\*

### **Transfert des compétences des SIAEP de Saint Pierre Eglise et du Val de Saire au SDeau50 – désignation des délégués au SDeau50 :**

M. le Maire informe du courrier reçu de la part du SIAEP du Val de Saire (syndicat d'eau) :

Les SIAEP du Val de Saire et de Saint Pierre Eglise ayant délibéré pour leur rattachement au SDeau 50 (Syndicat Départemental de l'eau de la Manche) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les deux syndicats ayant jugé opportun de constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commun au sein du SDeau50, échelon opérationnel du SDeau 50 pour l'exercice de la compétence production / distribution, les communes actuellement membres de ces deux syndicats vont devenir membres du CLEP Saint Pierre-Val de Saire au sein du SDeau50.

Afin de mettre en place la nouvelle gouvernance du SDeau50, il convient que votre commune désigne des délégués.

Vu la décision du SIAEP du Val de Saire en date du 12 avril 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau 50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu la décision du SIAEP de Saint Pierre Eglise en date du 26 avril 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2016 autorisant le transfert à compter du 31 décembre 2016 de la totalité des compétences exercées par les SIAEP de Saint Pierre Eglise et du Val de Saire au SDeau50 et constatant la dissolution de ces deux SIAEP à cette date,

Considérant que les SIAEP de Saint Pierre Eglise et du Val de Saire souhaitent constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commun « Saint pierre-Val de Saire » au sein du SDeau50,

Considérant que la commune d'Anneville en Saire va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Pierre-Val de Saire au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production / distribution,

Considérant que la commune d'Anneville en Saire doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Saint Pierre-Val de Saire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- Délégué titulaire : Jérémy DEFRES
- Délégué suppléant : Laure LECLERC

Pour siéger dans le Conseil Local d'Eau Potable (CLEP) Saint Pierre-Val de Saire au sien du SDeau50.

**Préavis bail 19 rue de l'église :**

M. le Maire informe que la locataire du 19 rue de l'église est partie en maison de retraite, légalement un préavis de deux mois est demandé, il est proposé au conseil d'accepter la fin du bail au 15 septembre 2016, mais de garder la caution initiale compte tenu de l'état du logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la fin du bail au 15 septembre 2016, et de ne pas restituer la caution du fait que l'évier de la cuisine a disparu et la cabine de douche est entièrement démontée ; et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Informations et questions diverses :**

- L'entreprise FARAGO souscription d'un contrat annuel de lutte contre les nuisibles.
- EPCI du Grand cotentin : quid de l'instruction des documents d'urbanisme au 01/01/2017.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Gérard PARENT.

